

# ► 5 enjeux formulés à l'issue de la concertation :

## Eau & Aménagement de l'espace

**Enjeu :** Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau pour le maintien des usages et des milieux humides

### Axes à travailler dans le Contrat de nappe :

Limitier l'artificialisation des sols (habitat, réseaux routiers...)

Pérenniser les prairies irriguées et sécuriser leur alimentation par les canaux

Prendre en compte la disponibilité actuelle et future de la ressource

- Connaître les marges de manœuvre possibles au regard des perspectives de développement du territoire (pessimisme ou optimisme ?)  
- Tenir compte des besoins futurs et assurer une répartition entre les usages.

Intégrer la biodiversité dans l'aménagement de l'espace

Prendre en compte la question de la qualité en amont des projets (Privilégier le préventif au curatif gains économique et environnemental)

Penser l'aménagement de la Crau en tenant compte des évolutions du système durancien

### Axes à travailler en tenant compte :

- des **connaissances existantes et à compléter.**
- des **réglementations en vigueur**

## Gouvernance

**Enjeu :** Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de Crau : solidarité, gestion concertée, anticipation

### Axes à travailler dans le Contrat de nappe :

Savoir gérer collectivement les crises (sécheresse / pollution)  
S'appuyer sur les retours d'expériences

Garantir une solidarité :  
• entre usages (partage des efforts)  
• amont / aval

Agir collectivement pour la préservation des fonctionnalités des canaux (pour les services rendus à la nappe)

Articuler le Contrat de nappe avec les outils du territoire (SCOT, PLU, Contrat de canal, OUGC, Natura 2000...)

Assurer une représentativité supra-territoriale de la Crau

Renforcer le rôle de la structure porteuse (SYMCRAU)  
- animation  
- conseils / garant de l'articulation eau & urbanisme  
- adaptation aux changements institutionnels

Faire du Contrat de nappe un outil d'organisation collégiale et animation concertée

- Partage des connaissances (centralisation, diffusion, transparence)  
- Échanges participatifs (définition d'instances de concertation adaptées)  
- Prise de décisions collégiales (poids du Comité de Nappe)

## Communication & sensibilisation

**Enjeu :** Cultiver et ancrer l'identité de la Crau

### Axes à travailler dans le Contrat de nappe :

Mieux comprendre le regard porté par les habitants sur la nappe de Crau

Valoriser les richesses écologiques, paysagères et culturelles

Valoriser les spécificités identitaires (relation irrigation/nappe, biodiversité et usages associés)

Former, informer et responsabiliser les décideurs sur la protection de la nappe

Assurer une communication / sensibilisation permanente à la culture de l'eau

- Changements de pratiques en faveur de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.
- Vulgarisation technique ("sortir d'une vision d'experts de la Crau") pour comprendre les risques et la prévention nécessaire

## Quantité / Usages - Milieux

**Enjeu :** Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux humides

### Axes à travailler dans le Contrat de nappe :

#### Recharge

Soutenir l'irrigation gravitaire et la filière foin de Crau

Améliorer la connaissance sur la recharge de la nappe en lien avec le transfert d'eau depuis la Durance

Prendre en compte les perspectives de changement climatique

#### Prélèvements (domestiques, agricoles, industriels...)

Mieux connaître les prélèvements, notamment agricoles et domestiques

Sécuriser les usages, et notamment l'AEP

Favoriser les économies d'eau  
Maîtriser les consommations d'eau par les collectivités comme force d'exemple

Surveiller l'équilibre du biseau salé et limiter sa progression

### Axes à travailler en tenant compte :

- des **connaissances existantes et à compléter.**
- des **réglementations en vigueur**

## Qualité / Usages - Milieux

**Enjeu :** Garantir le bon état qualitatif de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides

### Axes à travailler dans le Contrat de nappe :

Maintenir une bonne qualité de la nappe pour les écosystèmes

Supprimer les pollutions dans les zones de recharge de la nappe

Faire de la qualité de l'eau potable une priorité

Connaître et préserver la qualité des eaux d'irrigation

Réduire les pollutions diffuses

Connaître les risques liés aux nouvelles pollutions (médicaments, hormones...)

Mieux connaître et suivre les pollutions accidentelles

### Axes à travailler en tenant compte :

- des **connaissances existantes et à compléter.**
- des **réglementations en vigueur**